

## TENUE VESTIMENTAIRE MRC VENTE et COMMERCE

Notre établissement a instauré une obligation pour tous les élèves des sections Tertiaire de l'établissement :

**Une journée par semaine (le jour est décidé en début d'année en fonction des emplois du temps), les élèves ont l'obligation de venir au lycée en "tenue professionnelle".**

Cette tenue est un outil de travail pour les élèves dans le cadre de leur prospection pour la recherche de stages, mais aussi pour les oraux de leurs examens et dans le cadre d'éventuelles sorties pédagogiques. L'acquisition et le port de cette tenue devront être effectifs à compter du 1er octobre pour les élèves entrants mais dès la rentrée pour les autres.

Pour LES FILLES	Pour LES GARÇONS
Pantalon, jupe ou robe de couleur sobre (taille minimal au-dessus des genoux)	Pantalon de costume ou à pince, de couleur sombre (bleu marine, gris ou noir)
Chemise ou haut sobre	Chemise et cravate
Veste	Veste de costume ou blazer, de couleur sombre (bleu marine, gris ou noir)
Chaussures non ouvertes	Chaussures de ville

Le jour de la tenue professionnelle obligatoire, les jeans, les tennis ou chaussures de sport (quelle que soit la marque) sont interdits. Les piercings sont interdits. Le maquillage des filles doit être discret et les cheveux coiffés. Les garçons doivent aussi adopter une coiffure correcte.

Le lycée se charge de l'achat de la tenue (pantalon, veste, jupe). La Chemise, cravate et chaussures restent à votre charge.

